Passeport ou carte perdu ou volé : les documents d'urgence

Check-list pour obtenir un document d'urgence au consulat

LAISSEZ-PASSER	PASSEPORT TEMPORAIRE	OÙ	RENDEZ-VOUS	AVANT TOUT
50 €	90 €	Tel-Aviv ou Jérusalem	Sur rendez-vous	Police si vol

COMMENT PAYER

OUI **Carte bancaire israélienne** : carte physique et code PIN à 4 chiffres

NON INDIQUÉ **Espèces** : non mentionnées par le consulat pour ces démarches

NON INDIQUÉ **Chèque** : non mentionné par le consulat

Au consulat, les droits de chancellerie se règlent en monnaie locale (shekels). Tarifs à jour : tarifs et paiement des droits de chancellerie.

D'ABORD

- [ ] Vol : déclarer le vol à la police locale et garder le récépissé. Simple perte : déclaration possible au consulat
- [ ] Contacter le consulat de Tel-Aviv ou de Jérusalem pour obtenir un rendez-vous
  Date et heure : _____

À APPORTER

- [ ] Le récépissé de déclaration de perte ou de vol
- [ ] Une photocopie ou un scan du document perdu ou volé, ou tout autre justificatif d'identité
- [ ] Une photo d'identité aux normes
- [ ] Laissez-passer : les justificatifs de voyage
- [ ] Passeport temporaire : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- [ ] De quoi payer : 50 euros (laissez-passer) ou 90 euros (passeport temporaire), en monnaie locale, par carte bancaire israélienne

LE JOUR DU RENDEZ-VOUS

- [ ] Présenter tous les documents au consulat
- [ ] Le consulat vérifie, puis délivre le document

APRÈS

- [ ] Laissez-passer : un seul voyage pour rentrer en France (certains pays ne le reconnaissent pas pour un transit)
- [ ] Passeport temporaire : valable un an
- [ ] Faire ensuite une demande de passeport ou de carte d'identité normale
- [ ] Faire des copies de vos documents et se les envoyer par e-mail

Informations relevées sur les pages officielles de l'ambassade de France en Israël, vérifiées le 19 novembre 2026. frenchinisrael.com est un site indépendant, non officiel : la page officielle fait foi, vérifiez les horaires, tarifs et pièces avant de vous déplacer.